Questions orales

LES MODALITÉS DE PAIEMENT

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, cette réponse me laisse perplexe, mais il ne fait aucun doute que le ministre des Finances ou le ministre d'État chargé des Finances pourrait faire une déclaration à l'appel des motions pour clarifier la question.

A l'époque, le ministre des Finances avait affirmé à la Chambre que les fonds devaient permettre à la nouvelle Banque de Hongkong du Canada d'accroître son capital de base et de constituer une réserve en cas de pertes au titre des prêts. La réponse que vient de donner le ministre ne m'apparaît pas cohérente avec cette déclaration.

Voici ma question supplémentaire. Si, en fait, le gouvernement souhaitait que l'aide qu'il accordait à la banque ne soit pas imposable, pourquoi ne pas avoir agi ouvertement par un décret de remise ou un décret du gouverneur en conseil? Pourquoi a-t-il été nécessaire de favoriser une banque étrangère?

Des voix: Bravo!

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, les garanties accordées à la filiale canadienne l'ont été par la banque étrangère. C'est cette institution qui s'est engagée à assurer le fonctionnement de la banque, non seulement cette année ou l'année prochaine, mais pour les décennies à venir. C'est pourquoi la garantie a été donnée de cette manière.

La députée sait également, car je l'ai entendue poser des questions au comité permanent qui en témoignent, que la structure fiscale et les provisions varient énormément d'une banque à l'autre et d'une juridiction à l'autre, comme les banques elles-mêmes varient. Par conséquent, ces questions d'impôt n'ont pas été poussées plus loin.

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

LA SUBVENTION VERSÉE À UN PROJET DE PARC D'ATTRACTIONS À EDMONTON

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, j'ai une très sérieuse question à poser au premier ministre.

Des voix: Oh, oh!

M. Jelinek: Il était temps.

M. Nystrom: Il s'agit du parc d'attractions du vice-premier ministre, à Edmonton. Le vérificateur général dit, dans son rapport:

Passant outre à la décision du Cabinet, le ministre du MEIR offrait à la compagnie concernée, en août 1985, une contribution de 5 millions de dollars, en vertu du PDIR.

D'après le vérificateur général, le gouvernement de Lougheed n'aurait pas été d'accord avec cela.

Ce que je veux demander au premier ministre, c'est ceci: Pourquoi son gouvernement et son ministre de l'époque ont-ils offert cette subvention de 5 millions contre l'avis du cabinet, contre l'avis du gouvernement de Peter Lougheed et, surtout, en violation du PDIR? C'est une très grave allégation de la part du vérificateur général. J'estime que le pays doit avoir une réponse du premier ministre.

Des voix: Bravo!

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, j'apprécie la question du député. Au moins, il ne m'a pas accusé d'avoir reçu un pot-de-vin, comme son collègue de Kamloops—Shuswap.

Des voix: Honteux.

M. Clark (Yellowhead): Honteux et typique. Il apprend de Broadbent.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, il s'agit d'une importante initiative. Je puis donner l'assurance au député que ses allégations sont sans fondement. Je lui assure que la question a été examinée avec soin. Il s'agissait dans ce cas précis de favoriser une attraction touristique albertaine unique en son genre. C'est une des attractions touristiques les plus importantes de l'Ouest, sinon de l'ensemble du Canada. L'aide du gouvernement est donc justifiée, car elle contribue à l'expansion et à la diversification de l'économie.

J'aimerais bien voir le député accorder son appui aux initiatives de l'Ouest, surtout lorsqu'il s'agit d'initiatives diversifiées, au lieu de les condamner et de les ridiculiser et de critiquer ceux qui les soutiennent.

Des voix: Bravo!

LA RAISON DU FINANCEMENT DU PROJET

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, le vice-premier ministre vient de faire une déclaration très grave. Je voudrais donc lui demander d'expliquer pourquoi le vérificateur général aurait déclaré, et je le cite à nouveau:

D'après l'examen par le personnel du MEIR, le projet devait être réalisé, que le fédéral accorde son aide ou pas. Cette situation a rendu le projet inadmissible à une aide financière.

On a également signalé que la réalisation du projet avait débuté à l'été de 1984 et qu'un comité interne du MEIR qui avait fait une évaluation en mars 1985 s'était prononcé contre le financement en vertu du PDIR.

• (1500)

Étant donné cela, et étant donné que les fonctionnaires du MEIR eux-mêmes avaient recommandé de ne pas subventionner le projet, pourquoi l'a-t-on subventionné? Pourquoi a-t-on violé les règles? Puisque le projet allait être réalisé de toute façon, pourquoi y dépenser l'argent des contribuables alors que ce n'était pas nécessaire?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Tout simplement, monsieur le Président, parce que cela appuie une initiative et une entreprise que nous tâchons de poursuivre dans l'Ouest du Canada, c'est-à-dire celle de diversifier, d'élargir et de renforcer l'économie de l'Ouest. C'est pour cette raison que nous l'avons fait.